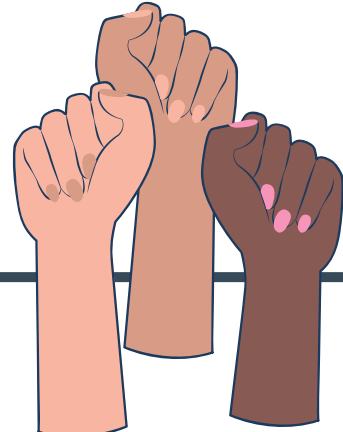


LES PROGRÈS DU DROIT DES FEMMES



Premier congrès international
du droit des femmes à Paris.

1878

1884

Le divorce est autorisé.

La loi du 1er décembre ouvre le
barreau aux femmes : Jeanne
Chauvin devient la première
avocate.

1900

1907

La loi du 13 juillet accorde aux
femmes mariées la libre
disposition de leur salaire.

Un congé de maternité de huit
semaines, sans rupture de
contrat de travail mais sans
traitement

1909

1909

Fondation de l'Union française
pour le suffrage des femmes.

Les femmes sont électrices et
éligibles dans les mêmes
conditions que les hommes

1944

1965

Modification du régime légal
du mariage du couple : les
femmes peuvent gérer leurs
biens et leur carrière sans
l'accord de leur mari

Loi Neuwirth du 28
décembre : la
contraception est autorisée

1967

1970

Congé maternité
indemnisé à 90% par
l'assurance maternité

Loi relative à l'autorité
parentale conjointe
supprime la notion de
"chef de famille"

1970

1975

17 JANVIER
La loi Veil autorise
l'interruption volontaire de
grossesse (IVG)